



COMMUNE DE VIRIAT

**Rapport annuel relatif au prix et à la
qualité du service public
d'assainissement collectif de VIRIAT**

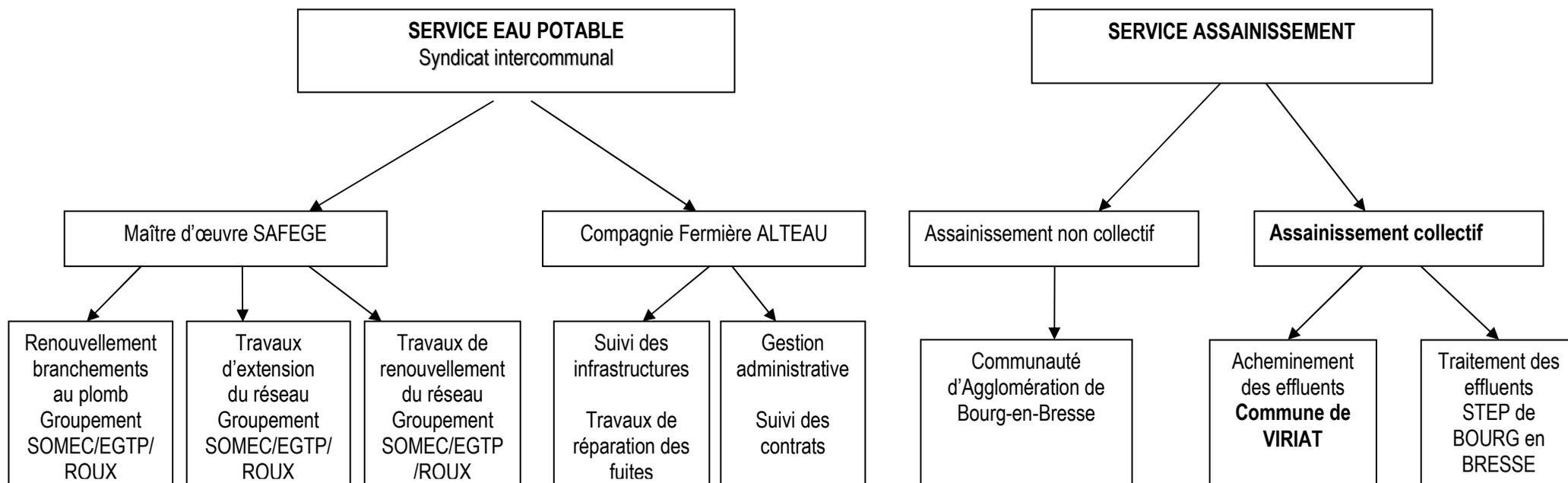
Exercice 2015

*Mairie
204 Rue Prosper Convert
01440 VIRIAT
Tél. 04.74.25.18.65
Fax 04.74.25.18.66*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I - Organisation générale des services assainissement et eau potable	3
II - Organisation administrative du service assainissement	4
1. Le service exploitation des réseaux d'assainissement.....	4
2. Le service traitement des eaux usées	4
3. Le service facturation de la redevance :	4
4. Le service assainissement non collectif :	4
III - Caractéristiques techniques du service.....	5
1. Présentation du service d'assainissement.....	5
2. Prestations assurées par des entreprises.....	5
3. Gestion des ouvrages	5
4. Les ouvrages d'assainissement sur la Commune.....	5
IV - Indice de connaissance	6
1. Bilan des raccordements	6
2. Les autorisations de déversements des industriels	6
3. Convention de déversement à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.....	6
V – Tarification de l'assainissement	7
1. Evolution du montant de la redevance	7
2. Modalités de tarification.....	7
3. Décomposition du prix de l'eau	8
VI– Budget assainissement.....	9
1. Montant des recettes et dépenses d'investissement.....	9
2. Montant des recettes et dépenses de fonctionnement.....	9
3. Autres informations sur le budget.....	10
4. Détails des travaux réalisés en 2015 (Immobilisation en cours)	10
5. Projets en 2016 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service.....	10
6. Programme Pluriannuel.....	11

I - Organisation générale des services assainissement et eau potable



II - Organisation administrative du service assainissement

1. Le service exploitation des réseaux d'assainissement

La Commune de Viriat collecte les eaux usées dans son réseau d'assainissement pour les acheminer à la station d'épuration de Bourg en Bresse. Les eaux usées du secteur sud de la Commune de Viriat sont acheminées à la station d'épuration par des réseaux appartenant à la Ville de Bourg en Bresse.

2. Le service traitement des eaux usées

La Ville de BOURG EN BRESSE assure le traitement des eaux usées de la Commune de VIRIAT. Les caractéristiques techniques sont disponibles dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la ville de Bourg-en-Bresse disponible à la Régie des eaux de la ville.

3. Le service facturation de la redevance :

La société Alteau assure le recouvrement des redevances assainissement sur la base de la consommation d'eau, en tant que délégataire du service public d'eau potable du syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc, en application du contrat de délégation du 01/10/2013.

La facturation de la redevance pour les industriels qui ont une convention de déversement est établie par la Commune de VIRIAT.

4. Le service assainissement non collectif :

La Communauté d'agglomération de Bourg en Bresse assure, pour ses 15 communes membres, les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC).

III - Caractéristiques techniques du service

1. Présentation du service d'assainissement

La gestion du service d'assainissement de la commune est en régie directe. Le personnel communal assure l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'acheminements des eaux usées.

- Mlle Loubeau - Directrice des services techniques
- Mr Guillermin - Responsable atelier mécanique (suivi et entretien des équipements d'assainissement)
- Mr Cochet - (suivi et entretien des équipements d'assainissement)
- Mr Vighetti chef d'équipe voirie et son équipe : pour l'astreinte assainissement et les interventions sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

2. Prestations assurées par des entreprises

L'entreprise BIAJOUX : L'entreprise réalise les prestations de curages hydrodynamiques des réseaux et le nettoyage des fosses des postes de refoulement et du bassin d'orage.

L'entreprise SOTRAPP : L'entreprise réalise les travaux d'installation des boîtes de branchements et les raccordements sur la partie publique jusqu'au collecteur principal.

3. Gestion des ouvrages

L'implantation des ouvrages d'assainissement est enregistrée sur le logiciel du cadastre ce qui permet de mettre à jour les modifications apportées, d'avoir une synoptique de l'ensemble des réseaux et d'obtenir les informations suivantes : localisation des postes de refoulement, déversoirs d'orage, ventouses, emplacement des boîtes de branchements, informations structurelles des réseaux (diamètre, matériaux, altimétrie,).

Tous les postes de refoulement sont reliés par télétransmission pour être informés par alarme des dysfonctionnements.

4. Les ouvrages d'assainissement sur la Commune

Sur le territoire communal, on distingue 2 secteurs qui se rejettent à la station d'épuration de Bourg en Bresse :

- Secteur centre de la commune (44.3 kms de réseaux): centre village, Greffets, Baisses, Curtarlinge, Crangeat, Thévenon, Jayr, Champagne, Perrinche, Patales, Bretonnière, Lingeat, Champ Jacquet, la Vigne
- Secteur sud de la commune (12kms de réseaux) : Majornas, (Cambuse), Chambière, la Neuve, Fleyriat. Les canalisations de ce secteur sont connectées sur le réseau appartenant à la ville de Bourg-en-Bresse.
Le secteur Cambuse appartient à l'agglomération de Bourg en Bresse en attendant la rétrocession de ces réseaux.

IV - Indice de connaissance

1. Bilan des raccordements

Viriat est une commune d'environ 6183 habitants (recensement de 2012)

Recensement de la population en 2012 = 6183

Ratio de 1.9 habitant par logement

Nombre d'habitation raccordées en 2014 = 2940

Nombre d'habitation non raccordées en 2014 = 390

Nouvelles habitations raccordées à l'assainissement collectif en 2015 = 53

Nombre d'habitations raccordées en 2015 = **2993**

Population raccordées en 2015 = 2993 x ratio de 1.9 habitant par log = **5687**

2. Les autorisations de déversements des industriels

3 établissements disposent d'une autorisation et d'une convention de déversements :

Marie Frais, Centre technique, Hôpital Fleyriat

Une convention a également été signée avec St Denis les Bourgs pour les rejets au réseau d'eaux usées de Viriat et notamment le Foirail.

Ces industriels sont assujettis à une redevance non domestique qui prend en compte un coefficient de pollution et les débits réellement rejetés au réseau. (Comptage qui n'utilise pas le compteur d'eau potable)

3. Convention de déversement à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse

Une convention de déversement qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée de 20 ans, permet à la commune de Viriat de disposer d'un droit de déversement de ses eaux usées à la station d'épuration de Bourg en Bresse dans les limites suivantes :

	Charge maximale annuelle
Débit	857 275 m ³ /an
Charge organique	574 952 kg/an
Charge azotée	47 521 kg/an
Charge phosphorée	8 003 kg/ an

V – Tarification de l'assainissement

1. Evolution du montant de la redevance

La facturation de la plupart des abonnés à l'assainissement sur VIRIAT est effectuée par la société ALTEAU, prestataire pour le compte du Syndicat des Eaux Reyssouze, Veyle, Vieux Jonc.

Le montant de la redevance de Viriat est de 1.20€/m³ depuis 2008. Par délibération du 28/10/2014, le conseil municipal a adopté une augmentation de la redevance à compter du 1^{er} octobre 2014 de 2% arrondie à **1.23€/m³**. A compter du 1^{er} octobre 2015, le montant de la redevance est de 1,27 €/m³.

Le service assainissement n'est pas assujetti à la TVA

2. Modalités de tarification

	Base de la redevance	Les volumes sont relevés	Les abonnements sont payables
Domestiques et industriels sans convention	Proportionnelle à la consommation d'eau potable	Annuellement	Semestriellement. <i>Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée</i>
Industriels avec convention de déversement	La redevance comprend une part fixe et une part variable	En fonction de la convention de déversement	Annuellement

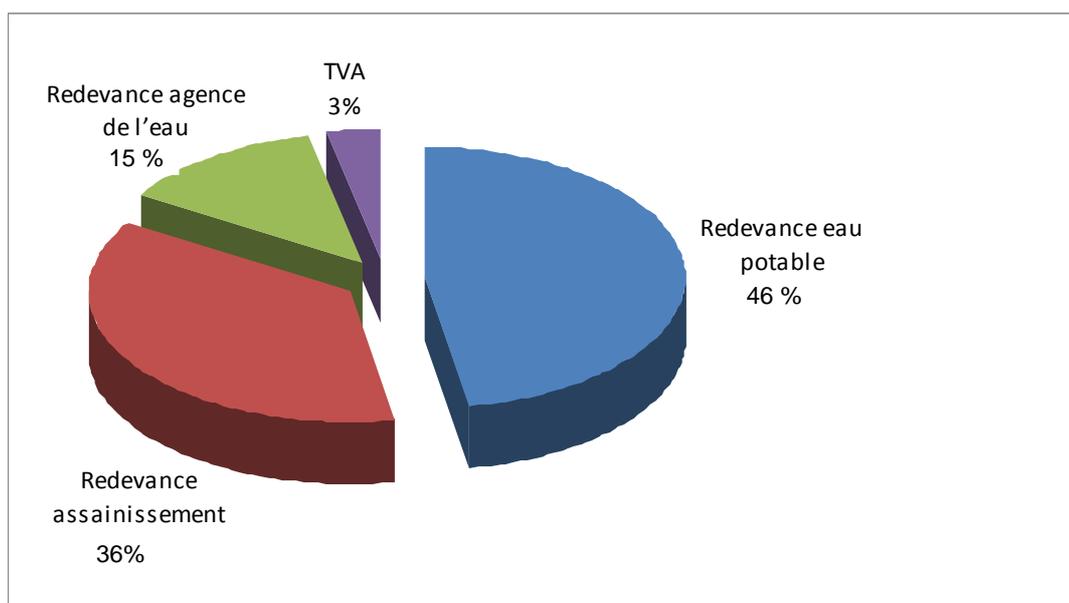
3. Décomposition du prix de l'eau

Cas d'un abonné facturé par ALTEAU, calculé pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE

	Base	ANNEE 2014			ANNEE 2015 : oct 2013 à oct 2015		
		Prix	Montant €HT	Montant €TTC	Prix	Montant €HT	Montant €TTC
Distribution de l'eau							
Prime fixe COLLECTIVITE (abonnement semestriel)	2	17,687	35,374	37,32	17,687	35,374	37,32
Prime fixe ALTEAU (abonnement semestriel)	2	17,84	35,68	37,64	17,84	35,68	37,64
Part au mètre cube consommé COLLECTIVITE	120	0,693	83,16	87,73	0,693	83,16	87,73
Part au mètre cube consommé ALTEAU	120	0,2999	35,988	37,97	0,2974	35,688	37,65
Assainissement							
Part au m3 Collectivité	120	1,2	144	144,00	1,23	147,6	147,60
Agence de l'eau							
Redevance pollution	120	0,29	34,8	36,71	0,29	34,8	36,71
Redevance prélèvement	120	0,06315	7,578	7,99	0,06315	7,578	7,99
Redevance modernisation des réseaux	120	0,155	18,6	19,62	0,155	18,6	19,62
TOTAL €TTC :				408,99			412,28

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 412.28€ TTC pour l'année 2015. Baisse de 0.8% du prix au m³ consommé sur la part Alteau. Augmentation de 2% du prix de l'assainissement.

Le nouveau contrat de délégation de service public avec Alteau est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2013.



VI- Budget assainissement

Les montants sont en TTC

1. Montant des recettes et dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015
Opération Patrimoniales	56 963	
Déficit antérieur reporté		
Subventions	30 179	30 179
Emprunts	3 140 260	206 550
Immobilisations en cours	210 068	147 215
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 437 470	383 944
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015
Opération Patrimoniales	56 963	
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	186 291	191 437
F.C.T.V.A.	77 734	40 447
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Excedent fonctionnement capitalisé		
Emprunts et dettes assimilées	3 125 284	280 000
Autofinancement de la section d'investissement	7 534	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 453 806	511 884
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	16 337	127 940

2. Montant des recettes et dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2014	CA 2015
Charges à caractère général	65 561	62 665
Frais de personnel	34 335	33 317
Dot. aux amortissements des immob	186 291	191 437
Redevance à verser à Bourg en Bresse pour le traitement des eaux usées à la station d'épuration	159 912	279 265
Intérêts des emprunts	189 039	139 757
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	635 137	706 441
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2014	CA 2015
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	24 559	0
Travaux (Frais de branchement + PRE)	111 180	115 710
Redevances usagers domestiques	359 513	469 580
Redevances usagers industriels	117 241	117 972
Produits exceptionnels	30 179	30 452
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	642 672	733 714
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	7 534	27 273

3. Autres informations sur le budget

	2013	2014	2015
Contribution du budget général pour le financement de ces travaux	0	0	0
Encours de la dette au 31 décembre (capital)	3 848 092 €	3 833 116 €	3 906 566 €
Montant des annuités de remboursement en CAPITAL	235 570 €	214 976 €	206 550 €
Montant des annuités de remboursement EN INTERETS	180 126 €	183 955 €	127 825 €
Montant des annuités de remboursement TOTAL	415 215 €	398 932 €	334 375 €
Montant des amortissements	172 188 €	186 291 €	191 437 €

4. Détails des travaux réalisés en 2015 (Immobilisation en cours)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TTC
Etudes à Tanvol	27 600€
Équipement matériel réseaux et postes	774 €
Travaux branchements	29 193.60 €
Divers	28 075€
Réhabilitation réseaux à Majornas (reste des dépenses de 2014)	51 670.64
Mise en séparatif Gelière (reste des dépenses de 2014)	5 133.06
TOTAL TTC	142 446.3€

5. Projets en 2016 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TTC
Équipements divers (remplacement des pompes)	10 000 €
Étude pour travaux d'extension à Tanvol	40 000 €
Travaux de branchement	40 000 €
Réhabilitation des réseaux et divers	100 000 €
TOTAL TTC	190 000€

6. Programme Pluriannuel

Un programme de travaux pluriannuel en assainissement a été élaboré en 2010 afin d'avoir une vision des investissements qui peuvent être entrepris sur 10 ans. Le programme propose un investissement de 3 885 000€ de travaux jusqu'en 2020 et 10kms d'extension de réseau.

Suite à l'approbation de ce programme pluriannuel, la carte de zonage du schéma directeur d'assainissement a été mise à jour.

Le programme est décomposé en 4 projets :

Programme n°1 : Extension du réseau collectif à Lingeat, Champ Jacquet et la Vigne. Travaux réceptionnés en 2012.

Programme n°2 : Remplacement du réseau route des Greffets. Travaux réceptionnés en 2013

Programme n°3 : Extension du réseau collectif à Tanvol. Les études ont été lancées en 2015 et sont toujours en cours cette année.

Programme n°4 : Extension du réseau à Marillat. Lancement des études en 2018 et travaux en 2019.